

Service : Secrétariat Général
Naïma CHEMOURI-SACY
Tél : 04.66.72.90.58
Réf : CM-28-09-2023

Documents
54-58

COMMUNE DE LUSSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de M. Jean-Marc FRANCOIS, Maire.

Présents : Mesdames Mireille FEI DA SILVA, Ghislaine VERDIER, Fanny GRACI, Emmanuelle VALLET et Messieurs, Jean-Marc FRANCOIS, Michel DALVERNY, Jean-Robert SAUTTER, Arnaud HINCELIN, Jean-François PERRET et Patrick BONALDA.

Représentée : Guillaume DIVOL (représenté par M Michel DALVERNY).

Absent : Néant

Date de la convocation : 20 septembre 2023

Avant de débiter le Conseil Municipal, M le Maire propose à l'assemblée de respecter une minute de silence à la mémoire de : mesdames Lucette DIZIER, Sylvette COSTE, Nicole CAILAR et monsieur Jérôme COSTE.

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, madame Emmanuelle VALLET a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

- **Ajout ordre du jour :**

- **Point 1 : Révision des tarifs cimetières**

- **Point 2 : CDG30 Adhésion à la nouvelle convention des risques professionnels au 1er janvier 2024**

- **Point 3 : CDG30 Adhésion à la nouvelle convention Médecine préventive au 1er janvier 2024**

- **Point 4 : CDG30 Adhésion à la nouvelle convention psychologue du travail au 1er janvier 2024**

- **Point 5 : Archives communales**

- *Vote à l'unanimité à l'exception des points 1 et 5 qui sont reportés au prochain conseil. Concernant les archives communales il a été acté l'installation d'un extincteur à eau sans additif dans les archives et d'un capteur et relais incendie qui sera installé sur l'alarme existante. Ces installations feront l'objet d'une demande de financement auprès du Conseil Départemental à hauteur de 50%*

- **Ordre du jour modifié :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- Modification du règlement du cimetière
- Position de la Commune sur la prise de compétence eau et assainissement par la CCPU à partir de 2026
- Projet d'ouverture d'une Maison France Services sur la Commune
- CDG30 Adhésion à la nouvelle convention des risques professionnels au 1er janvier 2024
- CDG30 Adhésion à la nouvelle convention Médecine préventive au 1er janvier 2024
- CDG30 Adhésion à la nouvelle convention psychologue du travail au 1er janvier 2024

Vote à l'unanimité à l'exception :

- *De la modification du règlement du cimetière qui est reporté au prochain conseil*
- *Position de la Commune sur la prise de compétence eau et assainissement par la CCPU à partir de 2026 : report à un prochain conseil. En effet, la CCPU prendra la compétence assainissement si la loi n'est pas modifiée. Pour ce qui concerne l'eau les discussions sont en cours avec le SIAEP de Lussan pour un éventuel choix*

2023-54-LECTURE APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 27 juillet ET SES DELIBERATIONS

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 27 juillet 2023 et demande à l'assemblée si des précisions, observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal,

Approuve le compte-rendu de séance du 27 juillet 2023 et ses délibérations.

Vote à l'unanimité

2023-55- PROJET D'OUVERTURE D'UNE MAISON FRANCE SERVICES SUR LA COMMUNE

Madame la Sous-Préfète du Vigan s'est rendue sur notre commune dans le cadre de sa recherche d'un lieu d'implantation pour une maison France Services dans le secteur Nord du département. Cette maison fonctionnerait 24 heures par semaines avec 2 personnes permanentes. Elle compléterait et pérenniserait la permanence mensuelle de la MSA actuellement effectuée sous l'égide de la CCPU qui se concentrerait sur les communes les plus éloignées (en discussion). Cette opération se ferait dans le cadre du projet gouvernemental prévoyant que personne ne doit se trouver à plus de 30 minutes d'un de ces points ou de leur équivalent.

La situation des appartements de la gendarmerie lui conviendrait bien de même qu'à la responsable départementale de France Services. Le fonctionnement de cette maison est à la charge de la collectivité et éventuellement de la Communauté de communes avec une aide annuelle progressive de l'état qui couvre une partie importante des frais de fonctionnement mais il n'y a rien de prévu en particulier pour l'aménagement du local (2 pièces minimum) pour lequel des discussions sont en cours.

Vote à l'unanimité sur le principe sous réserve de la mise en place de financements pour l'aménagement des appartements de l'ancienne gendarmerie.

2023-56- CDG30 ADHESION A LA NOUVELLE CONVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS AU 1ER JANVIER 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil d'administration du centre de gestion du Gard a adopté en date du 14 septembre 2023 l'évolution de la tarification de ce service. Par conséquent, une nouvelle convention, qui prendra effet au 1er janvier 2024 va être établie et se substituera à la précédente.

Vote à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention service des risques professionnels du centre de gestion du Gard et tous les documents liés à cette affaire.

2023-57- CDG30 ADHESION A LA NOUVELLE CONVENTION MEDECINE PREVENTIVE AU 1ER JANVIER 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil d'administration du centre de gestion du Gard a adopté en date du 14 septembre 2023 l'évolution de la tarification de ce service. Ainsi l'adhésion au service de médecine préventive a été fixée à 0.40% de la masse salariale de l'année N-1. Par conséquent, une nouvelle convention, qui prendra effet au 1er janvier 2024 va être établie et se substituera à la précédente.

Vote à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention service de médecine préventive du centre de gestion du Gard et tous les documents liés à cette affaire.

2023-58- CDG30 ADHESION A LA NOUVELLE CONVENTION PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL AU 1ER JANVIER 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil d'administration du centre de gestion du Gard a adopté en date du 14 septembre 2023 l'évolution de la tarification de ce service. Ainsi l'adhésion au service de la psychologue a été modifiée. Par conséquent, une nouvelle convention, qui prendra effet au 1er janvier 2024 va être établie et se substituera à la précédente.

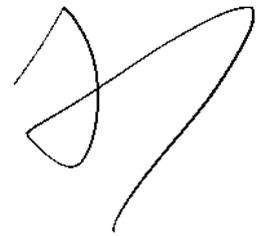
Vote à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention service de la psychologue du centre de gestion du Gard et tous les documents liés à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

- Grace à l'installation d'Horloges astronomiques l'extinction de l'éclairage de 23h00 à 5h00 du matin est désormais possible et sera mis en place dès mi-octobre.
- De nouvelles conditions de participation financières ayant été mises en place par « territoire énergies » (ancien SMEG) le transfert de compétence éclairage public s'avère envisageable une présentation par un responsable sera faite prochainement.
- Illuminations Noël : il a été refusé l'ajout de guirlandes supplémentaires à l'exception d'une guirlande à la station de pompage à Audabiac
- Candidature « Village Avenir » : Une lettre d'adhésion à cette association va être signée , elle permettra d'obtenir une aide technique directe sur les projets communaux
- Cave coopérative de Lussan : Une étude architecturale et d'opportunité d'utilisation a été réalisée par les services de la Région, devant l'importance du coût des travaux un complément est demandé pour une mise en sécurité du local

Monsieur le Maire lève la séance à 21h30

L'ensemble des délibérations est consultable en Mairie



Le Maire
Jean Marc FRANÇOIS